

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 26

Représentés : 9

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 6

OBJET : Actualisation du tableau des emplois

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatorze mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : M. VASTEL, Mme REIGADA, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. RENAUX, Mme BULLET, M. DELERIN, Mme BEKIARI, M. CHAMBON, Mme ANTONUCCI, M. CONSTANT, M. LE ROUZES, M. ROUSSEL, Mme. MERCADIER, Mme RADAOARISOA, Mme PORTALIER-JEUSSE, M. GABRIEL, M. BERTHIER, Mme COLLET, Mme KARAJANI, Mme MERLIER, Mme GAGNARD, M. SOMMIER, M. MERGY, Mme BROBECKER, M. MESSIER, Mme LE FUR, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. LAFON pouvoir à

M. BOUCLIER pouvoir à

Mme SAUCY pouvoir à

Mme LECUYER pouvoir à

M. HOUCINI pouvoir à

Mme GOUJA pouvoir à

Mme POGGI pouvoir à

Mme KEFIFA pouvoir à

M. KATHOLA pouvoir à

M. ROUSSEL

Mme GALANTE-GUILLEMINOT

M. LE ROUZES

Mme PORTALIER-JEUSSE

M. GABRIEL

Mme LE FUR

M. MERGY

Mme REIGADA

M. SOMMIER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme REIGADA est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Considérant la délibération du Conseil municipal du 9 mars 2023 portant création d'un emploi non permanent à temps complet et autorisation de recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour mener à bien une mission SIRH,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs afin de l'actualiser en fonction des mouvements intervenant dans les structures ainsi que des adaptations de postes par rapport aux recrutements effectués ou à effectuer,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : de créer les emplois suivants :

- 2 postes de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Filière administrative				
Rédacteur (+2)	16	0	18	0
Attaché (+1)	22	0	23	0
Filière technique				
Adjoint technique (+2)	88	1	90	1

Article 2 : d'autoriser dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels sur le fondement de l'article L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emploi visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emploi visé.

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune.

Article 4 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautill BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 31 MARS 2025

Publication/Affichage le : 01 AVR. 2025

Pour le Maire par délégation

La Directrice du Pôle Administratif et Affaires Générales

Florence Chottin

FILIERES	CAT	POSTES BUDGETAIRES après conseil du 13/02/2025	Dont TNC	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES 01/03/2025	EFFECTIFS POURVUS NON TITULAIRES 01/03/2025	TOTAL EFFECTIFS POURVUS au 01/03/2025	CREATION CM 20/03/2025	POSTES BUDGETAIRES après conseil 20/03/2025
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet								
Directeur général des services		1		1		1		1
Directeur général adjoint des services		2		1		1		2
Directeur des services techniques		1		1		1		1
Collaborateurs de cabinet		2			2	2		2
TOTAL HORS FILIERE		6		3	2	5		6
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché hors classe	A	2		1		1		2
Attaché principal	A	3		2		2		3
Attaché	A	22		8	10	18	1	23
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1		1		1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3		1	2	3		3
Rédacteur	B	16		11	2	13	2	18
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	24		24		24		24
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	24		22		22		24
Adjoint administratif	C	17		12	5	17		17
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		112		82	19	101	3	115
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur principal	A	2		1		1		2
Ingénieur	A	7		3	2	5		7
Technicien principal de 1ère classe	B	1			1	1		1
Technicien principal de 2ème classe	B	3		1	1	2		3
Technicien	B	3			1	1		3
Agent de maîtrise principal	C	10		10		10		10
Agent de maîtrise	C	11		11		11		11
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	14		13		13		14
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	33		28	4	32		33
Adjoint technique	C	88	1	53	31	84	2	90
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		172	1	120	40	160	2	174
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Médecin hors classe	A	15	14		12	12		15
Psychologue hors classe	A	1	1		1	1		1
Psychologue de classe normale	A	2			2	2		2
Puéricultrice hors classe	A	2		2		2		2
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	8		6		6		8
Educateur de jeunes enfants	A	5		4	1	5		5
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1		1		1		1
Sage femme hors classe	A	1	1					1
Pédicure podologue hors classe	A	1	1		1	1		1
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1		1		1		1
Infirmier de classe supérieure	B	2		2		2		2
Moniteur-éducateur et intervenant familial	B	1	1					1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	14		13		13		14
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	15		7	7	14		15
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	2		2		2		2
Agent social principal de 1ère classe	C	6		5		5		6
Agent social principal de 2ème classe	C	4		4		4		4
Agent social	C	26		17	7	24		26
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles ma	C	3		3		3		3
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		110	18	67	31	98		110
FILIERE SPORTIVE								
Conseiller des A.P.S.	A	1		1		1		1
Educateur des activités physiques et sportives	B	4		2	2	4		4
TOTAL FILIERE SPORTIVE		5		3	2	5		5
FILIERE CULTURELLE								
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1		1		1		1
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1		1		1		1
FILIERE ANIMATION								
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1		1		1
Animateur principal de 2ème classe	B	1		1		1		1
Animateur	B	10		8	1	9		10
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	4		4		4		4
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	4		3		3		4
Adjoint d'animation	C	26		17	6	23		26
TOTAL FILIERE ANIMATION		46		34	7	41		46
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Chef de service de police municipale	B	1		1		1		1
Brigadier-chef principal	C	9		8		8		9
Gardien Brigadier	C	3		1		1		3
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		13		10		10		13
TOTAL GENERAL		465	19	320	101	421	5	470